

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Quatorze du mois Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC – France-Enna URBINO – MM. Michel HOTIN – Marcellin ZAMI – Mmes Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Wennie MOLIA – Meggza ALEXIS – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS : M. Emmery BEAUPERTHUY (excusé) – Mme Marie-Renée ADELAÏDE (excusée ; pouvoir donné à Mme France Enna URBINO) – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS (excusée) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2023

Date d'affichage : 8 décembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Absents : 7

Procurations : 2

Appelés à voter : 30

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Monsieur Lucas ALBERI
.....

CM-2023-9S-DRH-103

**PROJET D'ATTRIBUTION DE
CADEAUX AUX AGENTS
COMMUNAUX**

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.731-1 à 5 ;

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315) ;

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L.731-3 du CGFP) ;

Considérant la volonté de poursuivre l'action sociale à destination des agents ;

Considérant que les cadeaux attribués au personnel entrent dans le cadre de l'action sociale, dans le respect des plafonds réglementaires ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 22 voix pour ; 1 voix contre ; 4 abstentions et 3 non votants

DÉCIDE

- Article 1 :** D'approuver l'attribution de cadeaux et marques de sympathie aux agents (fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, aux agents contractuels de droit public et de droit privé et aux apprentis, stagiaires, service civique) dans le cadre d'événements marquants et dans la limite du plafond de la sécurité sociale.
- Article 2 :** D'autoriser le Maire à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de la commune du Gosier toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- Article 3 :** D'autoriser le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
15 DEC. 2023
Et publication ou notification
le
15 DEC. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire


Gérald CORNET -


Le secrétaire de séance


- Lucas ALBERI -